



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 3 mars 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 21 février 2025
Date d'affichage
Le 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 18h à la mairie de Cologne, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants) :

Jacques ALFENORE, Maryse CLAVERIE, Jérémy LAGARDE, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

N'a pas pris part au vote (suppléant) :

Alain BERTHET

Procuration : Franck Villeneuve donne procuration à Gérard ARIES

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

D2025_03_01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et L5211-36 ;

VU l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, précisant que les établissements publics de plus de 10 000 habitants, comportant au moins une commune de 3 500 habitants, doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines maximum précédant le vote du budget primitif et que ce rapport donne lieu à un débat ;

VU que ce même article prévoit qu'il soit pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

VU l'envoi en date du 21 février 2025 du rapport d'orientation budgétaire 2025 accompagné de ses annexes à l'ensemble des membres du conseil syndical, détaillant les points suivants :

- Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement ;
- Présentation des engagements pluriannuels ;

- Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.

Le Président engage le Débat d'Orientation Budgétaire, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire, présenté lors de la séance.

*Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **10 MARS 2025**

Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

**PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL**
06 62 87 97 10



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 3 mars 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 21 février 2025
Date d'affichage
Le 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 18h à la mairie de Cologne, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants) :

Jacques ALFENORE, Maryse CLAVERIE, Jérémy LAGARDE, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Procuration : Franck Villeneuve donne procuration à Gérard ARIES

N'a pas pris part au vote (suppléant) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

D2025_03_02

VALIDATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2025 DES EPCI

VU les articles L. 5212-19 et L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales actant le financement des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux par les contributions des EPCI adhérentes,

Faisant suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire, qui propose le maintien de la contribution des EPCI à 3,50€ pour 2025, comme présenté ci-dessous :

	Contributions 2025 / Insee 2022 (population totale)	
CC Lomagne Gersoise	70 024.50 €	20 007 hab.
CC Gascogne Toulousaine	61 169.50 €	17 477 hab.
CC Bastides de Lomagne	41 041 €	11 726 hab.
CC Coteaux Arrats Gimone	38 608.50 €	11 031 hab.
CC du Savès	35 395.50 €	10 113 hab.
TOTAL	246 239 €	70 354 hab.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

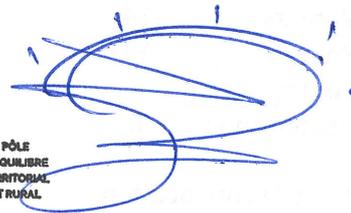
- **De valider** le montant de la contribution 2025 des EPCI à 3,50 € par habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

*Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **10 MARS 2025**

**Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX
06 62 87 87 10
PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 3 mars 2025**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 21 février 2025
Date d'affichage
Le 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 18h à la mairie de Cologne, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants) :

Jacques ALFENORE, Maryse CLAVERIE, Jérémy LAGARDE, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Procuration : Franck Villeneuve donne procuration à Gérard ARIES

N'a pas pris part au vote (suppléant) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

**D2025_03_03
SIGNATURE DE L'AVENANT AU REGLEMENT BUDGETAIRE FINANCIER PORTANT
SUR LES DUREES D'AMORTISSEMENT**

Le président rappelle que depuis 2022 le PETR applique la nomenclature budgétaire M57 pour la tenue de sa comptabilité.

Les règles d'application ont été définies dans le Règlement Budgétaire Financier du PETR adopté en conseil syndical le 15/10/2021.

Afin de pouvoir amortir, la dépense « Frais d'études » réalisée à la section d'investissement de l'exercice 2024, il convient de modifier le RBF.

Il est donc proposé de rajouter par avenant au RBF, la durée d'amortissement de 5 ans pour le compte 2031 « Frais d'études ».

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 032-200048593-20250303-D2025_03_03-DE

S²LO

- **D'autoriser** le président à modifier le Règlement Budgétaire Financier du PETR par un avenant portant sur les durées d'amortissement ;
- **D'autoriser** le président à signer l'avenant au Règlement Budgétaire Financier.

*Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **11 0 MARS 2025**

**Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**

**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
POLE
D'EQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL.
05 62 87 07 10
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 3 mars 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 21 février 2025
Date d'affichage
Le 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 18h à la mairie de Cologne, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants) :

Jacques ALFENORE, Maryse CLAVERIE, Jérémy LAGARDE, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Procuration : Franck Villeneuve donne procuration à Gérard ARIES

N'a pas pris part au vote (suppléant) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

D2025_03_04

DEMANDE DE FINANCEMENT REGION POUR L'INGENIERIE 2025

Le président rappelle que depuis 2024 le financement à l'ingénierie de la Région intervient sur la base de conventions d'objectifs annuelles.

Les PETR doivent remplir deux niveaux de mission :

- Des missions socles : mise en œuvre des Politiques Territoriales Régionales (animation des Contrats Territoriaux et aide au montage des projets des communes)
- Des missions complémentaires répondant aux priorités d'intérêt régional

Une **aide forfaitaire** est attribuée sur la base de la valorisation de temps d'agents (au moins 50% du temps de travail pour chaque agent identifié sur ces missions). La somme des salaires justifiés en fin d'année doit être d'au moins le montant de la subvention. Il n'y a pas de règles concernant les taux d'intervention.

Pour 2025, l'aide sera plafonnée à 52 250€ une baisse de 5% par rapport à 2024 ayant été votée par la Région dans le cadre de son budget 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **D'autoriser** le président à faire la demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 52 250 €,
- **D'autoriser** le président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture

Le **10 MARS 2025**

Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

PAYS
PORTES DE
GASCOGNE
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL

05 62 67 97 30



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 3 mars 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 21 février 2025
Date d'affichage
Le 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 18h à la mairie de Cologne, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants) :

Jacques ALFENORE, Maryse CLAVERIE, Jérémy LAGARDE, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Procuration : Franck Villeneuve donne procuration à Gérard ARIES

N'a pas pris part au vote (suppléant) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

D2025_03_05
DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU
PROGRAMME LEADER 2025

Le président rappelle que depuis 2023, l'aide à l'ingénierie LEADER est calculée sur la base d'un taux forfaitaire qui évolue chaque année.

Le PETR a pour obligation de valoriser au moins 1,5 ETP sur l'animation du programme mais peut également aller au-delà, par exemple le temps d'animation des chargées de mission qui accompagnent les projets LEADER sur des thématiques de la stratégie peuvent être valorisés.

Plan de financement prévisionnel

LEADER	98 116,99 € (80%)
Autofinancement	24 529,25 € (20%)
Total	122 646,24€

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **D'autoriser** le président à faire la demande de subvention LEADER pour un montant de 98 116.99 €,
- **D'autoriser** le président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture

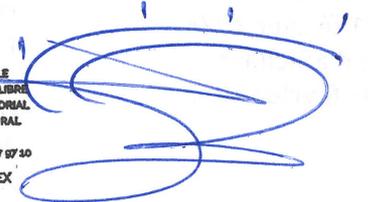
Le **11 0 MARS 2025**

Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



PAYS
PORTES DE
GASCOGNE
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX



PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL

06 62 67 07 10



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 3 mars 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 21 février 2025
Date d'affichage
Le 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 18h à la mairie de Cologne, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants) :

Jacques ALFENORE, Maryse CLAVERIE, Jérémy LAGARDE, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Procuration : Franck Villeneuve donne procuration à Gérard ARIES

N'a pas pris part au vote (suppléant) :

Alain BERTHET

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

D2025_03_06

FACTURATION DES VENTES DU LIVRE « En Pays de Gascogne » et tarif appliqué

Le président rappelle que depuis le transfert des activités culturelles de l'association Culture Portes de Gascogne au sein du Pays, le PETR est en possession des livres photos « En Pays de Gascogne » Le PETR en assure donc la gestion depuis 2022.

Un grand nombre de ses ouvrages étant encore disponible, il est proposé de les mettre en vente au tarif de 8 € l'unité.

Ils seront destinés aux collectivités, aux offices de tourisme, aux associations, ou aux particuliers lors d'événements culturels ou tout autre réunion organisée par le Pays Portes de Gascogne.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **D'autoriser** le président à mettre en vente les livres photos « En Pays de Gascogne »
- **D'autoriser** le président à facturer au tarif de huit euros l'unité, la vente des livres photos « En Pays de Gascogne ».

*Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **11 0 MARS 2025**

**Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**

**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

BOLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL
05 62 67 07 10